

Synthèse du Colloque "Droit, Sport et Inclusion"

Date : 12 septembre 2024

Lieu : Conseil National des Barreaux (CNB)

Introduction par Nawel OUMER - Présidente de la Commission Égalité

Nawel OUMER a ouvert le colloque en remerciant les participants et en posant le cadre des discussions. Elle a souligné l'importance de l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment à travers le prisme du droit et du sport. Le Conseil National des Barreaux (CNB) s'emploie depuis plusieurs années à promouvoir l'inclusion et à lutter contre les discriminations, un travail qui s'est intensifié avec les événements autour des Jeux Paralympiques de Paris 2024. Nawel OUMER a rappelé l'impact significatif de la diffusion intégrale des Jeux sur les chaînes publiques, marquant une avancée majeure pour la visibilité des athlètes handisport en France.

Elle a également souligné les initiatives déjà en place au sein du CNB pour favoriser l'inclusion, notamment :

- Le Grenelle Droit et Handicap de juin 2019, sous le patronage du Défenseur des Droits, qui a permis d'adopter un plan d'action handicap.
- Le développement de la mallette Justice et Handicap, un kit de formation lancé en 2021 par le ministère de la Justice et destiné à former les avocats sur les spécificités du droit du handicap. Cette mallette inclut des modules spécifiques intégrés dans la formation initiale et continue des avocats, comme celui sur l'accueil des clients en situation de handicap.

En parallèle, Nawel OUMER a évoqué la création d'un réseau de référents handicap au sein des 164 barreaux français et des 16 écoles d'avocats, afin de renforcer la cohérence des actions sur le terrain. Un effort particulier est porté sur la décentralisation de l'accès au droit pour les personnes en situation de handicap, avec la mise en place de permanences juridiques dématérialisées, accessibles et gratuites, animées par des avocats bénévoles et des juristes. Elle a insisté sur la pérennisation de ces dispositifs, visant à garantir l'accès au droit à tous, y compris aux 12 millions de personnes vivant avec un handicap en France.

Nawel OUMER a conclu en exprimant sa fierté quant à l'organisation de cet événement et l'espoir que les échanges permettent de poser des jalons concrets pour poursuivre le travail d'inclusion.

Intervenant: Thierry ABALLEA, Vice-Président de la Commission des affaires européennes et internationales du CNB

Par le témoignage de sportifs de haut niveau, cette table ronde avait pour objectif d'identifier les défis et les opportunités liés à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le sport de haut niveau et de comprendre les besoins juridiques spécifiques à ces athlètes. Elle avait aussi pour but de promouvoir l'adoption des bonnes pratiques, qu'elles soient juridiques ou sportives, afin de faciliter cette inclusion.

Thierry ABALLEA a pris la parole pour exprimer son enthousiasme vis-à-vis des avancées réalisées en France à l'occasion des Jeux Paralympiques de Paris 2024, qualifiés de **succès retentissant** tant sur le plan de l'organisation que des performances sportives. Il a mis en avant

la manière dont ces Jeux ont renforcé la visibilité des personnes en situation de handicap, rappelant que la médiatisation et le succès populaire des Jeux paralympiques ont montré que l'intérêt pour les athlètes paralympiques avait dépassé les attentes.

Il a également souligné l'importance de la Stratégie nationale Sport et Handicap 2022-2024, déployée par le ministère des Sports, qui vise à favoriser l'accès des personnes handicapées à la pratique sportive. Cette stratégie inclut notamment :

- Le développement d'une offre de pratiques sportives adaptées,
- L'amélioration des infrastructures urbaines (transports, accès aux équipements sportifs),
- Le financement et l'accompagnement des clubs sportifs pour accueillir les sportifs en situation de handicap.

Malgré ces avancées, 48 % des personnes en situation de handicap ne pratiquent toujours pas d'activité physique ou sportive, selon un rapport de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) de 2018. Les freins principaux demeurent l'inaccessibilité des infrastructures et un manque de sensibilisation des encadrants sportifs.

Sur le plan juridique, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances constitue un cadre législatif essentiel. Cette loi garantit le principe de non-discrimination des personnes en situation de handicap, en matière d'accès aux droits, à la formation et à l'éducation. Cependant, des progrès restent à faire, comme en témoignent les 21 % de réclamations liées à des discriminations pour handicap enregistrées en 2023 par le Défenseur des Droits.

Thierry ABALLEA a conclu en insistant sur l'importance de continuer à sensibiliser le grand public et les autorités politiques sur la question du handicap, tout en mettant l'accent sur l'intégration par le sport et les enjeux d'accessibilité.

Intervenante : Mai-Anh NGO - Secrétaire Générale de la Fédération Française Handisport, docteur en droit

Mai-Anh NGO, représentant la Fédération Française Handisport, a pris la parole pour partager la fierté de la fédération à la suite de la 8ème place obtenue par la délégation française aux Jeux Paralympiques de Paris 2024. Elle a rappelé que, bien que le sport de haut niveau soit essentiel, la mission de la fédération va bien au-delà et consiste principalement à permettre l'accès au sport à toutes les personnes en situation de handicap.

La Fédération compte 30 000 licenciés et dispose d'un réseau de 1 700 clubs répartis sur le territoire national, organisé autour de trois grandes catégories de handicap : visuel, auditif, et moteur. La fédération promeut à la fois le sport de loisir et le haut niveau, dans un souci d'inclusion. Elle reconnaît toutefois que des freins subsistent, notamment en termes de maillage territorial et d'accessibilité des infrastructures sportives.

Mai-Anh NGO a insisté sur l'importance du sport comme outil d'autonomie et d'épanouissement pour les personnes en situation de handicap, tout en rappelant que l'inclusion sportive doit respecter les spécificités de chaque type de handicap. Elle a également mis en lumière les difficultés liées au nombre encore limité de clubs accessibles, en particulier dans les zones rurales, ce qui empêche de nombreuses personnes en situation de handicap de bénéficier des bienfaits du sport.

Intervenante : Ludivine MUNOS - Responsable de l'Intégration Paralympique, ex-nageuse handisport française

Ludivine MUNOS, ancienne nageuse handisport et responsable de l'intégration paralympique pour Paris 2024, a livré un témoignage riche sur les défis et réussites liés à l'organisation des Jeux Paralympiques. Elle a mis en avant les efforts déployés par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) pour garantir une pleine intégration des athlètes et spectateurs en situation de handicap, tout en respectant les cadres légaux, comme la loi du 11 février 2005 précitée et la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées de 2007.

Ludivine MUNOS a décrit comment son équipe a travaillé à rendre l'expérience des Jeux accessible à tous, depuis l'achat de billets (permettant pour la première fois d'acheter un billet en ligne avec ou sans handicap), jusqu'à l'organisation des transports et des infrastructures accessibles. Des défis importants subsistent cependant, notamment en matière d'accessibilité numérique, domaine où les compétences sont encore trop limitées en France. Aucun audit d'accessibilité n'a ainsi été réalisé concernant l'accessibilité numérique.

Elle a aussi évoqué les difficultés rencontrées lors de l'aménagement des sites, notamment la création de navettes adaptées aux fauteuils roulants et l'aménagement des infrastructures sportives pour garantir une inclusion totale des spectateurs et athlètes. Elle a mis en avant l'importance d'une stratégie d'accessibilité universelle, adoptée en Conseil d'administration du COJOP, pour que chaque acteur (associations, villes, partenaires) soit engagé dans le processus d'accessibilité.

Table ronde n°1 : L'inclusion par le sport et par le droit : grands témoignages

Modérateur : Thierry ABALLEA, Vice-Président de la Commission des affaires européennes et internationales du CNB

Cette table ronde, animée par Thierry ABALLEA, a permis d'explorer les liens entre le sport et le droit, en mettant en lumière l'expérience concrète des athlètes paralympiques et les défis auxquels ils sont confrontés, tant dans leur pratique sportive que dans leur vie professionnelle. Les intervenants ont partagé leurs réflexions sur les solutions à envisager pour promouvoir une inclusion véritable et durable.

Témoignage de Gaël RIVIERE - Avocat au barreau de Paris et champion paralympique 2024 en Cécifoot

Gaël RIVIERE, champion paralympique de Cécifoot et avocat au barreau de Paris, a ouvert la table ronde en témoignant de son parcours, illustrant parfaitement le lien entre sport et droit comme vecteurs d'inclusion. Il a décrit son expérience professionnelle en tant qu'avocat non-voyant, expliquant que le domaine juridique, notamment grâce à la prédominance du texte et du numérique, lui a permis d'exercer dans des conditions quasi équivalentes à celles de ses collègues voyants.

Gaël RIVIERE a également évoqué la manière dont le sport a joué un rôle majeur dans son développement personnel et professionnel. Selon lui, le Cécifoot n'est pas seulement un sport, mais un outil de valorisation des compétences des personnes non-voyantes, permettant de changer le regard du public sur le handicap. Il a souligné que, grâce à sa médiatisation lors des Jeux paralympiques de Paris 2024, le Cécifoot a contribué à remettre en question les préjugés sur les capacités des athlètes en situation de handicap.

En tant qu'avocat, il a mis en avant l'importance de l'accessibilité au sein de la profession juridique, où de plus en plus d'efforts sont faits pour que les personnes en situation de handicap puissent pratiquer leur métier avec les mêmes outils que les autres. Malgré ces progrès, il reste des défis, notamment liés à l'accessibilité numérique, encore trop souvent négligée dans le monde professionnel.

Témoignage de Yannick IFEBE - Champion paralympique d'escrime – Chargé de mission au sein de la direction des affaires financières du MEAE

Yannick IFEBE, médaillé d'or aux Jeux paralympiques de Rio 2016 en escrime par équipe, a partagé son parcours et a souligné les difficultés quotidiennes rencontrées par les athlètes en situation de handicap, en particulier concernant les infrastructures sportives et les transports.

Il a expliqué qu'en tant qu'escrimeur paralympique, il a souvent été confronté au manque d'accessibilité des salles d'armes, certaines étant situées dans des bâtiments anciens, souvent inaccessibles aux fauteuils roulants. Il a également évoqué le **coût élevé de la pratique de l'handisport**, citant l'exemple de son propre matériel : un fauteuil d'escrime coûte environ 5 000 euros, auxquels s'ajoutent les frais pour le matériel spécifique comme les socles de fixation.

En termes de transport, bien que la ville de Paris ait progressé en matière de mobilité accessible, notamment avec la mise à disposition de bus adaptés, l'inaccessibilité du métro reste un obstacle majeur pour les personnes en fauteuil roulant. Il a raconté plusieurs anecdotes illustrant les problèmes quotidiens qu'il rencontre, comme l'absence d'ascenseurs ou d'escaliers roulants fonctionnels dans certaines stations. **La mobilité urbaine est l'un des principaux obstacles à la pratique sportive régulière pour les personnes en situation de handicap**, car cela conditionne l'accès aux lieux d'entraînement et de compétition.

Les politiques de soutien aux athlètes paralympiques mises en place par certaines grandes entreprises publiques comme la SNCF ou la RATP, qui détachent des athlètes à 100 % pour leur permettre de se consacrer à la pratique sportive tout en assurant leur sécurité financière est également une bonne pratique intéressante.

Intervenante : Mai-Anh NGO - Secrétaire Générale de la Fédération Française Handisport

Mai-Anh NGO a complété les témoignages des deux champions, ayant participé aux jeux paralympiques de 1992 et 1996, pour lesquels aucun aménagement spécifique n'avait été mis en place. Elle a souligné les spécificités du handicap dans le monde du sport. Elle a insisté sur le fait que l'inclusion par le sport doit être pensée dans le respect des besoins spécifiques de chaque type de handicap. Elle a rappelé que les personnes en situation de handicap ne devraient pas avoir à surmonter des obstacles supplémentaires pour accéder aux infrastructures sportives, mais qu'au contraire, ces dernières devraient être pensées dès leur conception pour être accessibles à tous.

Elle a aussi souligné que la Fédération Française Handisport travaille à promouvoir non seulement le sport de haut niveau, mais aussi le sport de loisir, qui permet à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de s'épanouir et de se sentir intégrées à la société. Il est nécessaire de renforcer le maillage territorial afin de multiplier les clubs accessibles à travers la France, notamment dans les zones rurales où les infrastructures adaptées sont encore insuffisantes.

En matière de droit, Mai-Anh NGO a plaidé pour une application plus rigoureuse des textes législatifs existants, comme la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, et pour une meilleure formation des professionnels du sport et du droit aux spécificités du handicap.

La question de la compensation est également centrale. La compensation humaine doit être prise en compte, beaucoup d'athlètes ont besoin d'aide dans les actes de la vie sportive (assistants, guides en cécifoot) et le droit est absent dans ce type de questions. Le sujet financier avec le prix des fauteuils roulants ou encore celui des prothèses n'est pas résolu. Le remboursement des fauteuils roulants est plafonné à 2500€. L'absence de remboursement de la sécurité sociale entraîne l'absence de remboursement des mutuelles. Les matériels de sport spécifiques sont beaucoup plus chers.

Les financements dépendent pour beaucoup de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (« MDPH »). Le droit français fait appel à la Prestation de Compensation du Handicap (« PCH ») mais ne prévoit pas de volet spécifique sportif dans les 30h d'activités par mois alors qu'un sportif de haut niveau s'entraîne plus de 30h/semaine. Comment fait-on les arbitrages financiers et comment les pousser ? **Il faut faire entrer les spécificités du sport paralympiques dans le droit.**

Sur la surveillance médicale réglementaire, il y'a une liste d'examens à faire mais les cabinets sont inaccessibles et certains examens ne sont pas adaptés à certains types de handicap (exemple de la VO2 max). La question du droit du handicap n'est pas vraiment abordée dans les universités de droit.

Table ronde n°2 : L'accès au sport et aux droits

Modératrice : Laetitia MARCHAND, membre de la Commission égalité du CNB

Cette seconde table ronde avait pour objectifs de réaliser un état des lieux du sport adapté en France et d'effectuer une analyse comparée de ce qui est mis en place dans les autres pays, que

ce soit d'un point de vue associatif, fédéral ou national, afin de proposer des recommandations pour améliorer la situation actuelle.

Laetitia MARCHAND a ouvert la deuxième partie du colloque en soulignant le succès des Jeux paralympiques et en notant que cela montrait une avancée significative dans l'inclusion des personnes en situation de handicap. Elle a exprimé l'importance de continuer à promouvoir l'accessibilité dans le domaine du sport, tout en évoquant les obstacles persistants, notamment en matière de formation et d'accès aux infrastructures sportives adaptées. Elle a également mis en lumière le rôle des avocats dans l'inclusion et a expliqué comment les ordres et les instances représentatives pouvaient contribuer à améliorer la situation en proposant des solutions concrètes.

Intervenante : Mai-Anh NGO, secrétaire générale de FFH

Mai-Anh NGO a brossé un tableau réaliste de l'état de l'accès au sport adapté en France. Elle a insisté sur le fait que les statistiques sur l'accessibilité des installations sportives étaient très anciennes, remontant à 1995, et qu'il était donc difficile de dresser un véritable état des lieux.

Elle a parlé de Data ES, un logiciel conçu pour recenser les équipements sportifs accessibles, mais a souligné les défis liés à la fiabilité des informations collectées, car le système repose sur des déclarations faites par les gestionnaires des équipements, souvent mal formés.

Témoignage de Pierre KOHLER, ostéopathe, athlète de para hockey sur glace

Pierre KOHLER, athlète et ostéopathe, a partagé son expérience dans le para-hockey sur glace, mettant en lumière les difficultés spécifiques rencontrées par les sportifs paralympiques en France. Il a expliqué que les moyens financiers sont souvent insuffisants, même dans les fédérations sportives, et a donné l'exemple d'un regroupement de l'équipe de France qui avait dû être annulé en raison d'un déficit de 300 000 euros au sein de la Fédération française de hockey sur glace. Ce manque de financement avait obligé les athlètes à organiser des entraînements par leurs propres moyens.

Pierre KOHLER a également comparé la situation française à celle d'autres pays, notamment le Canada, où les para-athlètes sont mieux soutenus et où le sport, y compris le para-hockey, est davantage professionnalisé. Il a pointé l'absence de ce niveau de professionnalisation en France, ainsi que le manque de compréhension et de soutien de certains employeurs, même pour les sportifs ayant un statut de haut niveau.

Témoignage de Yannick LOUIS HODEBAR, avocate aux barreaux de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, membre du Conseil national des barreaux

Yannick LOUIS HODEBAR a donné un aperçu de la situation dans les territoires d'outre-mer, où les défis sont encore plus importants que dans la France métropolitaine. Elle a expliqué que l'éloignement géographique, le manque de financement, les infrastructures vieillissantes et les retards dans la mise en œuvre des lois rendaient l'accès au sport et aux infrastructures pour les personnes en situation de handicap extrêmement difficile.

Elle a souligné que les équipements sportifs dans ces régions sont souvent détruits par des catastrophes naturelles comme les ouragans, et que leur reconstruction prend beaucoup de temps. De plus, les éducateurs sportifs manquent de formation pour encadrer les personnes en

situation de handicap, et les données sur le nombre de licenciés handicapés sont souvent inexistantes. Elle a également mentionné la rareté des bénévoles dans les clubs sportifs, rendant encore plus difficile l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les activités sportives.

Elle a tout de même évoqué un point positif, en soulignant l'organisation des premiers Jeux Outre-Mer en 2023, qui ont réuni des athlètes de Martinique, Guadeloupe, La Réunion et Mayotte. Cependant, elle a regretté le manque de couverture médiatique de cet événement, ce qui reflète un problème de communication autour de l'handisport dans ces régions.

Témoignage de Louis-Georges BARRET, bâtonnier élu du barreau de Nantes

Louis-Georges BARRET a offert une perspective juridique sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, tout en insistant sur la nécessité de réformer la loi de 2005 pour mieux répondre aux réalités actuelles. Il a proposé que le CNB joue un rôle actif dans cette révision, en collaboration avec d'autres acteurs, pour proposer des amendements ou une réécriture complète de la loi, notamment en ce qui concerne l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap.

Il a souligné l'importance de la formation, tant pour les enseignants que pour les professionnels du droit, afin de mieux accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap. Selon lui, il est impératif que le droit continue de jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'accessibilité et de l'inclusion.

Il a également abordé la question des aidants, expliquant que leur rôle est souvent négligé dans les politiques publiques et qu'il est nécessaire de reconnaître leur importance en tant que véritables acteurs du soutien aux personnes en situation de handicap.

Témoignage de Marie RABATEL, experte Violences/Handicap auprès du ministère des Sports, des jeux Olympiques et Paralympiques, Présidente de l'Association francophone des femmes autistes

Marie RABATEL a insisté sur l'importance de laisser les personnes concernées s'exprimer pour mieux répondre à leurs besoins. Elle a présenté deux initiatives importantes : le Réglo'Sport, un outil inclusif pour tous les sportifs, avec ou sans handicap, destiné à lutter contre les violences, verbales, physiques et sexuelles dans le milieu du sport.

Elle a également fait état du dispositif HandiGynéco, qui vise à garantir l'accès aux soins gynécologiques pour les femmes en situation de handicap.

Marie RABATEL a également souligné l'importance de prendre en compte les personnes les plus vulnérables dans la société. Elle a expliqué que penser aux populations vulnérables permettait de créer des outils et des structures utiles pour l'ensemble de la population, et non uniquement pour les personnes en situation de handicap.

Question et réponse sur le financement et l'infrastructure

Une question a porté sur la question des circuits financiers communs entre le sport valide et le handisport. Mai-Anh NGO a expliqué que les moyens financiers des fédérations ne sont pas totalement distincts, mais qu'il n'y a pas de systèmes financiers communs organisés de manière

systematique. Elle a donné l'exemple de l'Espagne, où une partie des revenus de la loterie nationale est allouée au développement du sport pour les personnes en situation de handicap, un modèle qui n'existe pas en France.

Conclusion et clôture

Les échanges au cours de ces tables rondes ont permis de dégager plusieurs **pistes d'amélioration** et de **réflexion** sur le thème de l'inclusion par le sport et le droit :

1) Renforcer l'accessibilité des infrastructures sportives :

Il a été unanimement souligné que l'accessibilité des équipements sportifs reste un défi majeur, particulièrement dans les lieux historiques ou anciens qui nécessitent des rénovations importantes. La création de nouvelles infrastructures doit intégrer dès le départ les critères d'accessibilité pour éviter de futures discriminations.

2) Améliorer la mobilité urbaine :

Le transport est un frein essentiel à l'inclusion, notamment à Paris où l'accessibilité des transports en commun pour les personnes en fauteuil roulant est encore très limitée. Des solutions telles que l'amélioration de l'accessibilité du métro et des RER ou l'augmentation du nombre de navettes adaptées doivent être envisagées. Le partage de l'espace public avec les moyens de locomotion en libre-service doit également être pensé.

3) Renforcer la formation des professionnels :

Que ce soit dans le domaine juridique ou sportif, la formation sur les spécificités du handicap est essentielle. Pour les avocats, il est crucial de comprendre les droits des personnes handicapées et de pouvoir les défendre correctement. De même, pour les encadrants sportifs, il est indispensable d'adapter la pratique sportive aux besoins des athlètes handicapés.

4) Développer une meilleure accessibilité numérique :

Le manque de compétences en accessibilité numérique a été un point récurrent dans les interventions, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux services en ligne pour les personnes en situation de handicap. Il est urgent de former les développeurs web et les gestionnaires de plateformes numériques aux normes d'accessibilité pour assurer que personne ne soit exclu en raison de limitations techniques.

5) Poursuivre la médiatisation des performances paralympiques et travailler sur la meilleure appréhension des spécificités du handicap et de l'handisport par le droit

Le rôle des Jeux paralympiques dans la transformation du regard du public sur le handicap a été un point d'accord général. Il est essentiel de capitaliser sur cette dynamique en maintenant une médiatisation régulière des compétitions handisport et en encourageant les diffuseurs à proposer des événements inclusifs.

La conclusion de ce colloque a mis en lumière l'engagement de toutes les parties prenantes à continuer à œuvrer pour une inclusion toujours plus large des personnes en situation de handicap, non seulement dans le sport, mais aussi dans l'ensemble de la société. Le Conseil National des Barreaux a réitéré son engagement à développer des actions concrètes en ce sens, à travers la formation continue des avocats, l'adoption de nouvelles stratégies et la mise en place de permanences juridiques adaptées.

Ce colloque a permis non seulement de faire un état des lieux des avancées réalisées, mais aussi de proposer des solutions concrètes pour aller plus loin dans l'inclusion. L'ensemble des intervenants s'accorde sur le fait que le chemin vers une inclusion totale est encore long, mais qu'il est possible de l'atteindre avec une mobilisation collective.

Le CNB poursuivra ses travaux en lien avec ses partenaires actuels et souhaite travailler sur le statut de l'aidant ou encore la refonte de la loi du 11 février 2005.

« Aller plus loin »

- Mai-Anh Ngo, Nathalie Pantaleon, Rémi Richard, Hélène Joncheray et Yann Beldame, « Les spécificités des parasports mésestimées par le droit français », *Amplitude du droit* [En ligne], 2 | 2023, mis en ligne le 09 octobre 2023, consulté le 10 septembre 2024. URL : <https://amplitude-droit.pergola-publications.fr/index.php?id=440> ; DOI : <https://dx.doi.org/10.56078/amplitude-droit.440>
- Mai-Anh Ngo, Nathalie Pantaléon. "La mise sur liste ministérielle des sportifs valides participant à la performance paralympique : du caractère empirique au caractère systémique". Les cahiers de droit du sport, 2022, spécial accompagnement des sportifs de haut -niveau, pp.87-91.